



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)

‡ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Service d'enregistrement international des dessins et modèles industriels) : (41-22) 338 97 38

Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

ARRANGEMENT DE LA HAYE CONCERNANT LE DÉPÔT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS

Réunion consultative des utilisateurs du système de La Haye
Genève, le 7 octobre 1998

1. Afin de procéder à un échange de vues entre les utilisateurs de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels et le Bureau international de l'OMPI, une réunion consultative des utilisateurs du système de La Haye se tiendra au siège de l'OMPI (34, chemin des Colombettes, Genève) le mercredi 7 octobre 1998 de 10 heures à 13 heures.
2. Seront notamment exposés, au cours de cette réunion, les projets du Bureau international en matière de publication sur CD-ROM des dessins et modèles internationaux, les modifications au Règlement d'exécution en relation avec ces projets qui auront été proposées à l'Assemblée de l'Union de La Haye lors de sa dix-septième session (du 7 au 15 septembre 1998), ainsi que les changements aux Instructions administratives qui découleraient de ces modifications au Règlement d'exécution. En outre, seront également exposées les conclusions de la Réunion préparatoire à la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un nouvel Acte de l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels qui aura lieu du 5 au 7 octobre 1998.
3. Tous les utilisateurs du système de La Haye, en particulier les sociétés et agents de propriété industrielle ainsi que les organisations non gouvernementales qui s'intéressent au domaine des dessins et modèles industriels sont invités à prendre part à cette réunion. La participation est gratuite et l'interprétation simultanée sera assurée en français et en anglais.
4. Toute personne qui a l'intention de participer à cette réunion est priée de communiquer, d'ici au 11 septembre 1998, son nom et, éventuellement, celui de la société ou de l'organisation qu'elle représente, au Département des enregistrements internationaux de l'OMPI.

Le 27 août 1998